



**Municipalité de Ripon**  
31, rue Coursol, Ripon, (Québec) J0V 1V0  
Téléphone 819-983-2000 – Télécopieur 819-983-1327  
Courriel : [reception@ripon.ca](mailto:reception@ripon.ca)  
[ripon.ca/urbanisme/](http://ripon.ca/urbanisme/)

# CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT DE BÂTIMENT PRINCIPAL (B.3) DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICAT D'AUTORISATION

(suite de la [partie A. identification](#))

## 4. DESCRIPTION DES TRAVAUX

**4.1 Date de début des travaux :** \_\_\_\_\_ **Date de fin :** \_\_\_\_\_

**4.2 Type de bâtiment à construire ou agrandir:**

Résidentiel  Agricole  Commercial  Industriel  Institutionnel

**4.3 Quelle est le nombre de chambres à coucher prévu?**

Si agrandissement, nb de c. à c. actuel : \_\_\_\_\_ Nombre de c.-à-c. prévu : \_\_\_\_\_

**4.4 Quel est le type de fondation prévu?**

Blocs de béton ou béton coulé sur place (assises « footings » sous la ligne du gel)

Pieux  Pilotis  Dalle monolithique ou autoportante (qui ne va pas sous la ligne du gel)

**4.4 Quelle est la valeur totale des travaux? Incluant matériaux et main d'œuvre.**

\_\_\_\_\_ \$

**4.5 Qui exécute les travaux?**

Le propriétaire ou requérant  Entrepreneur

**4.5.1 Si les travaux sont exécutés par un entrepreneur :**

Nom : \_\_\_\_\_

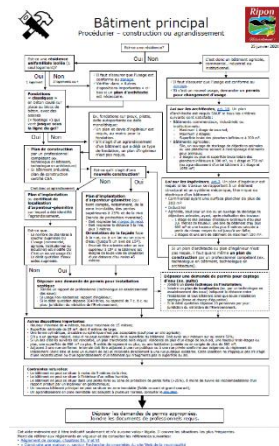
Coordonnées (tél. / courriel): \_\_\_\_\_

No. licence RBQ : \_\_\_\_\_



Est-ce que mon projet est conforme aux règlements?

- ✓ Vous pouvez consulter ce [procédurier](#) détaillé qui vous aidera à cheminer pas à pas dans la réglementation afin de déterminer si votre projet est conforme aux règlements. Disponible [en ligne](#) au [ripon.ca/urbanisme/](http://ripon.ca/urbanisme/) ou à la réception;
- ✓ Vous pouvez également consulter cette section du site Web, qui couvre la procédure de base et les points les plus fréquents: [ripon.ca/recherche-urbanisme/#construireunemaison](http://ripon.ca/recherche-urbanisme/#construireunemaison)
- ✓ Les marges de recul sont disponibles ici : [ripon.ca/recherche-urbanisme/#zonage](http://ripon.ca/recherche-urbanisme/#zonage).



#### 4.6 DOCUMENTS DE PROFESSIONNELS REQUIS

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT:

PLAN DE CONSTRUCTION D'UN PROFESSIONNEL

Pour déterminer le type de professionnel requis, consulter :

- La section « [construire ou agrandir une maison](#) » sur le site Web;
- Le [procédurier complet](#) pour la construction d'un bâtiment principal;
- Si, après vos recherches, vous n'avez pas trouvé la réponse, contactez le Service d'urbanisme au [urbanisme@ripon.ca](mailto:urbanisme@ripon.ca).

PLAN D'IMPLANTATION D'ARPEUTEUR GÉOMÈTRE

- Dans le cas d'une construction de bâtiment principal, un nouveau plan d'implantation d'arpenteur-géomètre est requis.
- Dans le cas d'un agrandissement ou d'un déplacement d'un bâtiment principal existant, un croquis réalisé sur un plan de localisation ou plan d'implantation existant est suffisant.

RAPPORT D'UN PROFESSIONNEL POUR L'INSTALLATION SEPTIQUE

Incluant une demande de permis à la Municipalité à cet effet (voir [partie B.13](#))  
Dans le cas d'un agrandissement, il faut démontrer que l'installation septique a la capacité nécessaire à l'aide d'un rapport de professionnel.

Si requis, joindre tout autre document de professionnel, par exemple selon la présence de contraintes naturelles comme des **pentés fortes** ou des **milieux humides**. Consultez [ripon.ca/recherche-urbanisme/](http://ripon.ca/recherche-urbanisme/) pour en savoir plus.



#### À LA RECHERCHE DE PROFESSIONNELS?

Afin de faciliter vos recherches, la Municipalité a rassemblé un [répertoire de professionnels](#) de la région, en ordre alphabétique et sous toutes réserves.

[ripon.ca/repertoire-de-professionnels/](http://ripon.ca/repertoire-de-professionnels/)

## Municipalité de ripon - Demande de permis - Partie B.3 Construction ou agrandissement de bâtiment principal (suite)

### 5. SIGNATURE

#### Notes

- ✓ Le présent formulaire vise à accélérer le processus de demande de permis et ne constitue en aucun temps une garantie que la demande est complète;
- ✓ Le présent formulaire ne peut être considéré comme une autorisation de commencer les travaux;
- ✓ Le fonctionnaire responsable peut exiger tout documents ou renseignements supplémentaires nécessaires à l'analyse de conformité du projet;
- ✓ Suite au dépôt d'une demande de permis complète, une réponse peut prendre jusqu'à 30 jours civils;
- ✓ La Municipalité ne garantit pas que le présent formulaire soit à jour en tout temps et elle n'assume aucune responsabilité quant aux différences qu'il peut y avoir entre le texte officiel et le texte apparaissant sur la version électronique du formulaire.

Je, soussigné(e), (*lettres moulées*) \_\_\_\_\_  
déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je réaliserai les travaux en conformité avec les lois et règlements en vigueur. Aussi, je comprends que le dépôt de cette demande ne constitue pas un permis et une autorisation pour débiter les travaux.

Signé le \_\_\_\_\_

aaaa/mm/jj

Signature \_\_\_\_\_

*Sans procuration ([partie C](#)), tous les propriétaires doivent signer.*

Veillez nous transmettre votre demande complète ainsi que les documents requis par le biais d'une des manières suivantes :

- **En personne** : à la réception, selon l'horaire ([voir site Web](#))
- **Par télécopieur** : 819-983-1327;
- **Par courriel** : [reception@ripon.ca](mailto:reception@ripon.ca);
- **Par la poste** : 31, rue Coursol, #101, Ripon (Québec) J0V 1V0;



Adresser tout chèque à la « Municipalité de Ripon », avec objet « Demande de permis ». Les cartes de crédits et virement bancaires ne sont pas acceptés. Aucun remboursement.

Pour des renseignements sur le dépôt d'une demande, communiquez avec le Service de l'urbanisme au 819-983-2000 #2701 ou [reception@ripon.ca](mailto:reception@ripon.ca).



*Section réservée à l'administration*

<b>Reçu par :</b>	<b>No. reçu :</b>
<b>Nombre de permis requis :</b>	<b>Estampe</b>
<b>Date de réception de la demande :</b>	